

1902

DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-034  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF MUNICIPAL - BUDGET  
ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018

COURRIER ARRIVÉ  
04 AVR. 2018  
MAIRIE DU NEUBOURG

Date de la séance : 26 mars 2018  
Date de convocation : 20 mars 2018  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Membres présents : 21  
Nombre de votants : 24

**Adopté à la majorité**  
**POUR : 23**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 1**

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DURAND, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, maire adjoints, M. Didier ONFRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LE MERRER, M. Benoit PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Benjamin MAUGY, Mme Christel BERNARD, M. Claude PASQUIER, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ; Mme Brigitte LOPEZ pouvoir à Mme Evelyne DUPONT ; Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Absents excusés :** Mme Christelle DEGLOS, M. Alain LEROY, Mme Evelyne CADIOU.

**Secrétaires de séance :** Mme Anita LE MERRER et Mme Stéphanie MONSÉRÉ.

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le projet de budget primitif 2018 présenté ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve le budget Assainissement 2018 arrêté comme suit :

BP 2018 - ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	441 177,00 €	441 177,00 €
Section d'Investissement	874 056,38 €	874 056,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 315 233,38 €</b>	<b>1 315 233,38 €</b>

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché au panneau communal d'informations.

Fait à LE NEUBOURG, le 27 mars 2018  
Certifié conforme par Madame le Maire,  
Mme Marie-Noëlle CHEVALIER

Transmission en Préfecture le 27/03/2018  
Affichage le 27/03/2018  
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*



PRÉFECTURE DE L'EURE  
29 MARS 2018  
ARRIVÉE